

DOS 3

Léa ROCHMANN
tél : 01.64.41.27.87
ce.77dos3@ac-creteil.fr

Annexe n°II
CALENDRIER des ÉLECTIONS

DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2021

des représentants des parents d'élèves au CONSEIL D'ÉCOLE

Événements	Consignes	Date limite
Rentrée scolaire	02 septembre 2021	
Réunion d'information des familles, préalable aux élections	A fixer par le bureau des élections (dans les 15 jours suivant la rentrée)	En début d'année scolaire
Constitution de la liste électorale = liste d'émargement du scrutin	20 jours avant les élections	Vendredi 17 septembre 2021 minuit
Dépôt des listes et déclarations de candidatures de parents	10 jours francs avant la date du scrutin	Lundi 27 septembre 2021 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 29 septembre 2021 minuit
Remise des bulletins de vote au directeur de l'école	Pour la mise sous pli	Choix du bureau des élections
Distribution aux 2 parents du matériel de vote	6 jours avant la date du scrutin	Vendredi 01 octobre 2021 minuit
Elections des parents d'élèves (prévoir urne & isoloir)	Bureau ouvert de 08H30 à 12H30 ou 16H00 à 20H00 incluant entrée ou sortie	Vendredi 08 octobre 2021
Dépouillement	Dès la clôture du scrutin	Jusqu'à son achèvement
Etablir et signer le procès-verbal	Le jour du scrutin	Vendredi 08 octobre 2021
Saisie obligatoire des résultats des élections et « validation » impérative dans ECECA.	Le jour du scrutin (le 08 octobre 2021) dans <u>l'application ECECA</u>	Lundi 11 octobre 2021
Vérification et conservation du procès-verbal, imprimé dans ECECA, par le directeur d'école.	Le <u>procès-verbal doit être conservé pendant 2 années scolaires</u> par le directeur d'école.	06 octobre <u>2023</u>
Contestations sur la validité des opérations électorales ou demande d'annulation	5 jours après les élections, devant Mme l'inspectrice d'académie par lettre recommandée avec accusé de réception	Mercredi 13 octobre 2021



Tirage au sort par le directeur d'école parmi les parents volontaires éligibles	5 jours ouvrables après le scrutin, si tous les postes de titulaires ne sont pas pourvus	Vendredi 15 octobre 2021
Réunion du conseil d'école (sur ordre du jour 8 jours avant)	30 jours après les élections	Lundi 08 novembre 2021